

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1171

4 juin 2010

### SOMMAIRE

Andaman .....	56199	Geosite V S.à r.l. ....	56198
B2 Group .....	56205	GG5+ S.à r.l. ....	56201
Balny .....	56181	GigaMedia Europe Limited .....	56182
Behemoth .....	56188	Global Select Sicav .....	56197
Bidibul Productions S.A. ....	56201	H.A.C.O. S.A. ....	56203
Black & Decker Asia Manufacturing Hol- dings 1 S.à r.l. ....	56190	Herald Bersenbrück S.à r.l. ....	56201
Cérès Participations S.A. ....	56196	HRE Investment Holdings FSO S.à r.l. ...	56197
Chene S.A. ....	56189	HSH Investment Holdings Coinvest-C S.à r.l. ....	56191
Cipriani Hotels International S.A. ....	56190	Imagine Investments S.à r.l. ....	56199
Co-Ver Energy International S.A. ....	56176	Investimex Corporation S.A. ....	56182
CSN Cement S.à r.l. ....	56186	Loubard S.A. ....	56176
Danube SCA, SICAR .....	56191	Luxcap Group .....	56199
Eurofinagest S.A. ....	56189	LuxCo 116 S.à r.l. ....	56190
EURX Central European Investment S.à r.l. ....	56205	Lux-Top 50 SICAV .....	56175
EURX EBC Investment S.à r.l. ....	56205	Manulife Century Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	56178
EURX HRE Investment S.à r.l. ....	56204	Noel 1927 S.A. ....	56178
Family Affair S.à r.l. ....	56203	Presto Consulting S.A. ....	56198
Fidelity International Real Estate Fund Company 14 .....	56204	Seavon Holding S.à r.l. ....	56186
Fidelity International Real Estate Fund Company 15 .....	56204	Servus LuxCo S.à r.l. ....	56164
Finance Investors S.A. ....	56175	SGCE Investments III S.à r.l. ....	56176
Flint Group Investments S.à r.l. ....	56198	Stable Holdings S.à r.l. ....	56204
Fredifra .....	56189	Syntegra Investments III S. à r.l. ....	56176
Garage Kremer s.à.r.l. ....	56203	Théola S.à r.l. ....	56174
Gaulinvest S.à.r.l. ....	56203	Trafalgar Capital Specialized Investment Fund .....	56162
Geomar S.à r.l. ....	56201	Triton III No. 5 S.à r.l. ....	56164
Geopark KSA S.à r.l. ....	56198	Woudy S.A. ....	56175

**Trafalgar Capital Specialized Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 124.994.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of shareholders of Trafalgar Capital Specialized Investment Fund, a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé under the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 124.994, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 22 February 2007 pursuant to a deed of the notary Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 436 of 23 March 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended in the meantime.

The Extraordinary General Meeting was opened at 11.00 am, with Mr. Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman.

The President appoints as secretary Mrs Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Gisela Wenz, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and beginning of the liquidation proceedings.
2. Appointment of the liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders or the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that out of one general partner share and 3,506,845 limited partner shares representing the entire issued share capital of the Company, one general partner share and 1,759,334 limited partner shares are present or represented at the meeting.

50.32% of all the shares being present or represented, the meeting is validly constituted and may properly resolve on the agenda.

IV. That the present Extraordinary General Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda, all the registered shareholders having been convened by registered mail dated 13 April 2010.

Then the Extraordinary General Meeting (the "General Meeting"), unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the General Meeting decides to dissolve the Company and to start the voluntary liquidation proceedings.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the General Meeting decides to appoint Trafalgar Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 125.117 as liquidator (the "Liquidator").

The General Meeting grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realise the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company or in accordance with the terms of any future agreement to be made between the Company and the shareholders in this respect.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested by law.

It may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may bind the Company through its sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») des actionnaires de Trafalgar Capital Specialized Investment Fund, une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions ayant son siège social au 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.994, constituée en date du 22 février 2007 selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No 436 du 23 mars 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés entretemps.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Nicole Schmidt-Troje, avocate, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Gisela Wenz, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

- 1 Dissolution de la Société et commencement de la procédure de liquidation.
- 2 Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence que d'une action de Gérant et des 3.506.845 actions de Commanditaire représentant l'entière du capital social de la Société, une action de Gérant et 1.759.334 actions de Commanditaire sont présentes ou représentées à l'assemblée.

50,32% de toutes les actions étant présentes ou représentées, l'assemblée est valablement constituée et peut en conséquence délibérer sur l'agenda.

IV. La présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour., tous les actionnaires nominatifs ayant été convoqués par lettre recommandée du 13 avril 2010.

Ensuite l'Assemblée Générale Extraordinaire («l'Assemblée Générale»), a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer Trafalgar Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.117 en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

L'Assemblée Générale confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur aux associés, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société ou conformément à tout accord portant sur la distribution de l'actif net qui sera conclu entre la société et les associés dans le futur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. KASS, N. SCHMIDT-TROJE, G. WENZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2010. Relation: LAC/2010/19181. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054451/141.

(100068448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

**Servus LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Triton III No. 5 S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 143.911.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of March,

before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton III No. 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary dated 23 December 2008, published in the Mémorial C number 198 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 143911. The articles of incorporation have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is declared open at 11.30 a.m., with Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mrs Aurelia BONFANTI, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. To change the name of the Company to "Servus LuxCo S.à r.l."

2. To re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-

five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.

3. To create, in addition to the ordinary shares, nine (9) new classes of shares namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, and to convert nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

4. To increase the share capital of the Company by an amount of eleven million euros (EUR 11,000,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to an amount of eleven million twelve thousand five hundred euros (EUR 11,012,500.-) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of eight euros and eighty cents (EUR 8.80) so as to raise it from its current amount of one cent (EUR 0.01) per share to an amount of eight euros eighty-one cents (EUR 8.81) per share, by a contribution in cash by the existing shareholders.

5. To decrease the share capital of the Company by an amount of eleven million euros (EUR 11,000,000.-) so as to reduce it from its current amount of eleven million twelve thousand five hundred euros (EUR 11,012,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of eight euros and eighty cents (EUR 8.80) so as to reduce it from its current amount of eight euros and eighty-one cents (EUR 8.81) per share to an amount of one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

6. To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

7. To amend the current financial year of the Company.

8. To amend articles 1, 5, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.

9. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

#### *First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to change the name of the Company to "Servus LuxCo S.à r.l."

#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, which are all held as follows:

- Triton Fund III L.R, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, registered under number 1080 ("Triton Fund III General Partner L.P."), acting through its general partner Triton Managers

III Limited, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, registered under number 98417 ("Triton Managers III Limited") ("Triton Fund III L.P."): one million one hundred eighteen thousand eight hundred and ten (1,118,810) ordinary shares;

- Triton Fund III No. 2 L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III No.2 L.P."): ninety-two thousand one hundred eighty (92,180) ordinary shares;

- Triton Fund III F&F No.2 L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No.2 L.P."): two thousand three hundred forty (2,340) ordinary shares;

- Triton Fund III F&F No.3 L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No.3 L.P."): six thousand five hundred eighty (6,580) ordinary shares;

- Triton Fund III F&F No.4 L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No.4 L.P."): nine thousand twenty (9,020) ordinary shares;

- Triton Fund III F&F GL.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F GL.P."): three thousand six hundred thirty (3,630) ordinary shares;

- Triton Fund III G L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.R, acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III GL.P."): sixteen thousand eight hundred sixty (16,860) ordinary shares; and

- Triton Fund III F&F L.P., with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX acting through its general partner TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F L.P."): five hundred eighty (580) ordinary shares.

#### *Third resolution*

The extraordinary general meeting resolves to create, in addition to the ordinary shares, nine (9) new classes of shares, namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, and to convert nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

As a result of such conversion, the extraordinary general meeting acknowledges that the shares in the Company are now held as follows:

- Triton Fund III L.P.: one million one hundred nine thousand nine hundred fifty-four (1,109,954) ordinary shares, nine hundred eighty-four (984) class A shares, nine hundred eighty-four (984) class B shares, nine hundred eighty-four (984) class C shares, nine hundred eighty-four (984) class D shares, nine hundred eighty-four (984) class E shares, nine hundred eighty-four (984) class F shares, nine hundred eighty-four (984) class G shares, nine hundred eighty-four (984) class H shares and nine hundred eighty-four (984) class I shares;

- Triton Fund III No.2 L.P.: ninety-one thousand four hundred fifty-one (91,451) ordinary shares, eighty-one (81) class A shares, eighty-one (81) class B shares, eighty-one (81) class C shares, eighty-one (81) class D shares, eighty-one (81) class E shares, eighty-one (81) class F shares, eighty-one (81) class G shares, eighty-one (81) class H shares and eighty-one (81) class I shares;

- Triton Fund III F&F No.2 L.P.: two thousand three hundred twenty-two (2,322) ordinary shares, two (2) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, two (2) class H shares and two (2) class I shares;

- Triton Fund III F&F No.3 L.P.: six thousand five hundred twenty-six (6,526) ordinary shares, six (6) class A shares, six (6) class B shares, six (6) class C shares, six (6) class D shares, six (6) class E shares, six (6) class F shares, six (6) class G shares, six (6) class H shares and six (6) class I shares;

- Triton Fund III F&F No.4 L.P.: eight thousand nine hundred forty-eight (8,948) ordinary shares, eight (8) class A shares, eight (8) class B shares, eight (8) class C shares, eight (8) class D shares, eight (8) class E shares, eight (8) class F shares, eight (8) class G shares, eight (8) class H shares and eight (8) class I shares;

- Triton Fund III F&F GL.R: three thousand six hundred three (3,603) ordinary shares, three (3) class A shares, three (3) class B shares, three (3) class C shares, three (3) class D shares, three (3) class E shares, three (3) class F shares, three (3) class G shares, three (3) class H shares and three (3) class I shares;

- Triton Fund III G L.P.: sixteen thousand seven hundred twenty-five (16,725) ordinary shares, fifteen (15) class A shares, fifteen (15) class B shares, fifteen (15) class C shares, fifteen (15) class D shares, fifteen (15) class E shares, fifteen (15) class F shares, fifteen (15) class G shares, fifteen (15) class H shares and fifteen (15) class I shares;
- Triton Fund III F&F L.P.: five hundred seventy-one (571) ordinary shares, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share and one (1) class I share.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million euros (EUR 11,000,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of eleven million twelve thousand five hundred euros (EUR 11,012,500.-) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of eight euros and eighty cents (EUR 8.80) so as to raise it from its current amount of one cent (EUR 0.01) per share to an amount of eight euros and eighty-one (EUR 8.81) per share, by a contribution in cash.

An amount of eleven million euros (EUR 11,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of eleven million euros (EUR 11,000,000.-) so as to reduce it from its current amount of eleven million twelve thousand five hundred euros (EUR 11,012,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of eight euros eighty cents (EUR 8.80) so as to reduce it from its current amount of eight euros and eighty-one cents (EUR 8.81) per share to an amount of one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

*Sixth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

*Seventh resolution*

The general meeting of shareholders resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and end on the last day of December of the same year.

The general meeting of shareholders further resolved that the financial year which started on the first day of April 2009 has ended on the last day of December 2009. The general meeting of shareholders further resolved that the current financial year which started on the first day of January 2010 shall end on the last day of December 2010.

*Eighth resolution*

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend articles 1, 5, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the third paragraph of article 1 shall from now on read as follows: "The Company will exist under the name of Servus LuxCo S.à r.l."

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the "Ordinary shares"), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the "Class A shares"), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the "Class B shares"), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the "Class C shares"), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the "Class D shares"), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the "Class E shares"), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the "Class F shares"), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the "Class G shares"), one thousand one hundred (1,100) class H shares (the "Class H shares") and one thousand one hundred (1,100) class I shares (the "Class I shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 22 and 23 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

As a result, article 20 shall from now on read as follows:

" **Art. 20. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year."

As a result, article 22 shall from now on read as follows:

" **Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven point five per cent (7.5%) of the nominal value of the Ordinary shares, then,
- the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven per cent (7%) of the nominal value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six point five per cent (6.5%) of the nominal value of the Class B shares, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class C shares, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five point five per cent (5.5%) of the nominal value of the Class D shares, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5%) of the nominal value of the Class E shares,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4.5%) of the nominal value of the Class F shares,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class G shares,
- the holders of Class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point five per cent (3.5%) of the nominal value of the Class H shares, and then,
- the holders of Class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three per cent (3%) of the nominal value of the Class I shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class I shares, based on their respective shareholding in the Class I shares.

Should no Class I shares be in issue or should all the Class I shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of shares forming the then last outstanding class of shares, in reverse alphabetical order, shall be entitled to receive the higher of (i) its respective percentage, as indicated in this article 22, or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among its holders and based on their respective shareholding in the class of shares concerned. For the avoidance of doubt, such provision is applicable to all the classes of shares which are still in issue at the time of the relevant distribution.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

" **Art. 23. Dissolution, liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.



Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of Ordinary shares, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares and Class I shares to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 22 for the appropriation of profits."

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at 11.50 a.m.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid document are estimated at five thousand five hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente et un mars,

par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Triton III No. 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 198 du 29 janvier 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143911. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Aurélia BONFANTI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en "Servus LuxCo S.à r.l."

2. Redénomination des cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

3. Création, en complément des parts sociales ordinaires, de neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I et conversion de neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant d'onze millions douze mille cinq cents euros (EUR 11.012.500,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de huit euros et quatre-vingts centimes (EUR 8,80) afin de

le porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à huit euros quatre-vingt-un centimes (EUR 8,81) par part sociale, par un apport en numéraire des associés existants.

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant d'onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'onze millions douze mille cinq cents euros (EUR 11.012.500,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de huit euros quatre-vingts centimes (EUR 8,80) afin de le porter de son montant actuel de huit euros quatre-vingt-un centimes (EUR 8,81) par part sociale à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

6. Fixation du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cents quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

7. Modification de l'exercice social en cours de la Société.

8. Modification des articles 1, 5, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus, et en particulier, les droits et privilèges attachés à chaque catégorie de parts sociales.

9. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "Servus LuxCo S.à r.l."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de redénommer les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaire, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes détenues comme suit:

- Triton Fund III L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistré sous le numéro 1080 ("Triton Fund III General Partner L.P."), agissant par son general partner Triton Managers III Limited, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistré sous le numéro 98417 ("Triton Managers III Limited") ("Triton Fund III L.P."): un million cent dix-huit mille huit cent dix (1.118.810) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III No.2 L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III No.2 L.P."): quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingts (92.180) parts sociales ordinaires; et

- Triton Fund III F&F No.2 L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No.2 L.P."): deux mille trois cent quarante (2.340) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III F&F No.3 L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No.3 L.P."): six mille cinq cent quatre-vingts (6.580) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III F&F No.4 L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No.4 L.P."): neuf mille vingt (9.020) parts sociales ordinaires;
- Triton Fund III F&F GL.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F GL.P."): trios mille six cent trente (3.630) parts sociales ordinaires;
- Triton Fund III G L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III G L.P."): seize mille huit cent soixante (16.860) parts sociales ordinaires;
- Triton Fund III F&F L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F L.P."): cinq cent quatre-vingts (580) parts sociales ordinaires.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de créer, en complément des parts sociales ordinaires, neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I et conversion de neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

En conséquence de cette conversion, l'assemblée générale extraordinaire prends acte que les parts sociales de la Société sont dorénavant détenues comme suit:

- Triton Fund III L.P.: un million cent neuf mille neuf cents cinquante-quatre (1.109.954) parts sociales ordinaires, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie A, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie B, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie C, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie D, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie E, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie F, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie G, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie H et neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III No.2 L.P.: quatre-vingt-onze mille quatre cents cinquante et une (91.451) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-un (81) parts sociales de catégorie A, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie B, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie C, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie D, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie E, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie F, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie G, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie H et quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III F&F No.2 L.P.: deux mille trios cent vingt-deux (2.322) parts sociales ordinaires, deux (2) parts sociales de catégorie A, deux (2) parts sociales de catégorie B, deux (2) parts sociales de catégorie C, deux (2) parts sociales de catégorie D, deux (2) parts sociales de catégorie E, deux (2) parts sociales de catégorie F, deux (2) parts sociales de catégorie G, deux (2) parts sociales de catégorie H et deux (2) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III F&F No.3 L.R.: six mille cinq cent vingt-six (6.526) parts sociales ordinaires, six (6) parts sociales de catégorie A, six (6) parts sociales de catégorie B, six (6) parts sociales de catégorie C, six (6) parts sociales de catégorie D, six (6) parts sociales de catégorie E, six (6) parts sociales de catégorie F, six (6) parts sociales de catégorie G, six (6) parts sociales de catégorie H et six (6) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III F&F No.4 L.P.: huit mille neuf cent quarante-huit (8.948) parts sociales ordinaires, huit (8) parts sociales de catégorie A, huit (8) parts sociales de catégorie B, huit (8) parts sociales de catégorie C, huit (8) parts sociales de catégorie D, huit (8) parts sociales de catégorie E, huit (8) parts sociales de catégorie F, huit (8) parts sociales de catégorie G, huit (8) parts sociales de catégorie H et huit (8) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III F&F GL.P.: trois mille six cent trois (3.603) parts sociales ordinaires, trois (3) parts sociales de catégorie A, trois (3) parts sociales de catégorie B, trois (3) parts sociales de catégorie C, trois (3) parts sociales de catégorie D, trois (3) parts sociales de catégorie E, trois (3) parts sociales de catégorie F, trois (3) parts sociales de catégorie G, trois (3) parts sociales de catégorie H et trois (3) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III G L.P.: seize mille sept cents vingt-cinq (16.725) parts sociales ordinaires, quinze (15) parts sociales de catégorie A, quinze (15) parts sociales de catégorie B, quinze (15) parts sociales de catégorie C, quinze (15) parts sociales de catégorie D, quinze (15) parts sociales de catégorie E, quinze (15) parts sociales de catégorie F, quinze (15) parts sociales de catégorie G, quinze (15) parts sociales de catégorie H et quinze (15) parts sociales de catégorie I; et
- Triton Fund III F&F L.R.: cinq cents soixante et onze (571) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1)

part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F, une (1) part sociale de catégorie G, une (1) part sociale de catégorie H et une (1) part sociale de catégorie I.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant d'onze millions douze mille cinq cents euros (EUR 11.012.500,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de huit euros et quatre-vingts centimes (EUR 8,80) afin de le porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à huit euros quatre-vingt-un centimes (EUR 8,81) par part sociale, par un apport en numéraire des associés existants

Un montant d'onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'onze millions douze mille cinq cents euros (EUR 11.012.500,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de huit euros quatre-vingts centimes (EUR 8,80) afin de le porter de son montant actuel de huit euros quatre-vingt-un centimes (EUR 8,81) par part sociale à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le premier jour de janvier et finisse le dernier jour de décembre de la même année.

L'assemblée générale extraordinaire décide en outre que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le premier jour d'avril 2009 s'est terminé le dernier jour de décembre 2009. L'assemblée générale extraordinaire décide en outre que l'exercice social actuel qui a commencé le premier jour de janvier 2010 se terminera le dernier jour de décembre 2010.

#### *Huitième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles 1, 5, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, l'article 1 paragraphe 3 aura dorénavant la teneur suivante: "La Société adopte la dénomination sociale Servus LuxCo S.à r.l."

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires ("parts sociales Ordinaires"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A ("parts sociales de Catégorie A"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B ("parts sociales de Catégorie B"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C ("parts sociales de Catégorie C"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D ("parts sociales de Catégorie D"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E ("parts sociales de Catégorie E"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F ("parts sociales de Catégorie F"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G ("parts sociales de Catégorie G"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H ("parts sociales de Catégorie H") et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I ("parts sociales de Catégorie I"), ensemble les "actions". Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 22 et 23 des présents statuts, les droits et obligations afférents aux parts sociales sont identiques.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser

des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore pour affecter ces fonds à la réserve légale".

En conséquence, l'article 20 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année".

En conséquence, l'article 22 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, tels que déterminés sur base des règles comptables applicables au Luxembourg, il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de parts sociales Ordinaires auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept virgule cinq pour cent (7,5 %) de la valeur nominale des parts sociales Ordinaires, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept pour cent (7%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie A, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six virgule cinq pour cent (6,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie B, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie C, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie E, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie F, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie G, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie H auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à trois virgule cinq pour cent (3,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie H, et enfin,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie I auront droit de percevoir, pour chaque année concernée, une distribution de dividendes correspondant au montant le plus élevé entre (i) trois pour cent (3 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie I ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées) à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de Catégorie I sur base de leurs détention respective de parts sociales de Catégorie I.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie I viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires de parts sociales alors en circulation formant la dernière catégorie de part sociale émise, dans l'ordre alphabétique inversé, auront droit de percevoir le plus élevé de (i) soit de leur pourcentage respectif, tel qu'indiqué dans cet article 22, ou (ii) à l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées) à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de Catégorie I sur base de leurs détention respective dans la catégorie de parts sociales concernée. Afin de supprimer tout doute, cette disposition est applicable à toutes les catégories de parts sociales encore émises au moment de la distribution concernée.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes".

En conséquence, l'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation dû aux propriétaires de parts sociales Ordinaires, de parts sociales de catégorie A, de parts sociales de catégorie B, de parts sociales de catégorie C, de parts sociales de catégorie D, de parts sociales de catégorie E, de parts sociales de catégorie F, de parts sociales de catégorie G, de parts sociales de catégorie H et de parts sociales de catégorie I dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et en fonction des proportions telles que prévues à l'article 22 concernant la répartition des profits".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.50 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, C. BLESS, A. BONFANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2010. Relation: EAC/2010/3964. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010057042/559.

(100057815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

#### **Théola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 111.280.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises au siège social lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2010.*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de:

\* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

\* Mr Renaud Labye, né le 11/09/1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

\* Mr Thierry Grosjean, né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

de leur fonction de gérants avec effet au 22/04/2010.

- L'associé unique nomme:

\* Cyan S.à r.l., société luxembourgeoise, ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136 122;

aux fonctions de gérant unique et pour une durée indéterminée avec effet au 22/04/10.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Théola S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010057274/26.

(100057828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Woudy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 131.617.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2010.*

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

WOUDY S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010057252/14.

(100058236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Finance Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 141.989.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010057349/10.

(100058068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Lux-Top 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 59.731.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 12 avril 2010, numéro 2010/0722 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 15 avril 2010, relation: CAP/2010/1299, que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-TOP 50 SICAV, ayant son siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 460 du 25 août 1997, a pris entre autres les résolutions suivantes:

- l'Assemblée a procédé à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2011:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. Michel BIREL, vice-président

M. John BOUR, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Gilbert HATZ, administrateur

M. Pit HENTGEN, administrateur

M. Guy HOFFMANN, administrateur

M. Aly KOHLL, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

M. Françoise THOMA, administrateur

- l'Assemblée a procédé à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2011.

Bascharage, le 22 avril 2010.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2010057254/31.

(100057817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Co-Ver Energy International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.002.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 25 mars 2010.*

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Gianluca Veneroni demeurant au 9, Via Piacenza à I-20135 Milan (Italie), de son mandat d'administrateur de Catégorie B avec effet au 25 janvier 2010. Le Conseil d'Administration décide d'accepter cette démission et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010057256/18.

(100058014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Loubard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.061.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 20 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 20 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

*Pour LOUBARD S.A.*

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010057264/22.

(100057961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Syntegra Investments III S. à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SGCE Investments III S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.690.

—  
In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of April.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SGCE INVESTMENT HOLDING III S. à r. l., a private limited liability company incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.689,

here represented by Géraldine VINCIOTTI, private employee, residing professionally in L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, by virtue of a power of attorney, given under private seal.



Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the undersigned notary to enact the following:

- SGCE INVESTMENT HOLDING III S. à r. l., prenamed is the sole and current shareholder (the "Sole Shareholder") of SGCE INVESTMENTS III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11 A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.690, (the "Company") incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 27, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1355 of December 9, 2005 and amended by deed of the notary Paul Frieders, then residing in Luxembourg on July 25, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2586 of November 13, 2007;

- that the Company' share capital is twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) represented by one hundred and twenty-six (126) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Then appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into "Syntegra Investments III S. à r. l."

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 1<sup>st</sup> of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 1.** Name A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed under the name Syntegra Investments III S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le treizième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SGCE INVESTMENT HOLDING III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.689,

ici représentée par Géraldine VINCIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que SGCE INVESTMENT HOLDING III S.à r.l., précitée, est le seul associé actuel ("Associé Unique") de SGCE INVESTMENTS III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 690 (la "Société"), constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1355 du 9 décembre 2005 et modifié par acte du notaire Paul Frieders, alors de résidence à Luxembourg en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2586 du 13 novembre 2007;

- que le capital de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Ensuite, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en Syntegra Investments III S. à r.l.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Syntegra Investments III S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts)."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Géraldine Vinciotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 avril 2010 LAC/2010/17094. Reçu 75,- €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010057043/85.

(100057915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Noel 1927 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.542.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 mars 2010.*

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au poste de Président et d'Administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Signature

Référence de publication: 2010057258/16.

(100058033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Manulife Century Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.989.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of March.

Before Us Maître Marc LECUIT, notary residing in MERSCH, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

"MLI Resources Inc.", a company incorporated and existing under the laws of Canada, established and having its registered office at Suite 1000-550, 6<sup>th</sup> Avenue, Calgary, Alberta, Canada,

here represented by Mrs Marilyn BASALI, private employee, with professional address in Luxembourg,

duly authorized by virtue of a proxy given to him in Toronto (Canada), on March 25<sup>th</sup>, 2010,

which proxy after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing party is the sole shareholder of "MANULIFE CENTURY INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated formerly under the legal form of a société anonyme pursuant to a notarial deed enacted on March 12<sup>th</sup>, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations, n° 420 of June 7<sup>th</sup>, 1999 and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-68 989 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to several notarial deeds and for the last time pursuant to a notarial deed, resolving on the change of the legal form of a society anonyme to a société à responsabilité limitée, enacted by the undersigned notary on December 9<sup>th</sup>, 2009, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés was made on February 12<sup>th</sup>, 2010, number 314.

The appearing party has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1.- To increase the corporate capital by an amount of TEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (10,000.- CAD) so as to raise it from its present amount of SEVENTY-EIGHT MILLION TWENTY THOUSAND CANADIAN DOLLARS (78,020,000.- CAD) to SEVENTY-EIGHT MILLION THIRTY THOUSAND CANADIAN DOLLARS (78,030,000.- CAD).

2.- To issue, with a share premium, ONE HUNDRED (100) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (100.- CAD) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3.- To amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

The sole shareholder, acting in said capacity, has then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of TEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (10,000.- CAD) so as to raise it from its present amount of SEVENTY-EIGHT MILLION TWENTY THOUSAND CANADIAN DOLLARS (78,020,000.- CAD) to an amount of SEVENTY-EIGHT MILLION THIRTY THOUSAND CANADIAN DOLLARS (78,030,000.- CAD).

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to issue ONE HUNDRED (100) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (100.- CAD) per share and to pay them fully up in cash together with a share premium in an aggregate amount of FORTY-TWO MILLION EIGHT HUNDRED NINETY THOUSAND CANADIAN DOLLARS (42,890,000.- CAD), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared Mrs. Marylin BASALI, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of "MLI Resources Inc.", by virtue of an annexed declaration, the Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for ONE HUNDRED (100) new shares having each a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (100.- CAD) each, together with payment of the prementioned share premium amount of FORTY-TWO MILLION EIGHT HUNDRED NINETY THOUSAND CANADIAN DOLLARS (42,890,000.- CAD) and to make payment for such new shares and share premium by a contribution in cash.

The aggregate amount of FORTY-TWO MILLION NINE HUNDRED THOUSAND CANADIAN DOLLARS (42,900,000.-CAD) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the ONE HUNDRED (100) new shares to the Subscriber and to allocate the amount of TEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (10,000.- CAD) to the share capital and the balance being the amount of FORTY-TWO MILLION EIGHT HUNDRED NINETY THOUSAND CANADIAN DOLLARS (42,890,000.- CAD) to the share premium account of the Company.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**Art. 5. Issued capital (first paragraph).** "The subscribed capital is fixed at SEVENTY-EIGHT MILLION THIRTY THOUSAND CANADIAN DOLLARS (78,030,000.- CAD) divided into seven hundred eighty thousand three hundred (780,300) shares with a par value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (100.- CAD) per share."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this capital increase deed are estimated at six thousand three hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of undersigned notary, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with us, notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par devant Nous Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à MERSCH, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

"MLI Resources Inc.", une société constituée et existant sous les lois du Canada, établie et ayant son siège social à Suite 1000-550, 6th Avenue, Calgary, Alberta, Canada,

ici représentée par Madame Marilyn BASALI, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

dûment autorisé en vertu d'une procuration lui donnée à Toronto (Canada), le 25 mars 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de la société "MANULIFE CENTURY INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S. à r.l.", une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée originellement sous la forme juridique d'une société anonyme suivant acte notarié dressé en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 420 du 7 juin 1999 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 68 989 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 09 décembre 2009, contenant changement de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations étant réalisée le 12 février 2010 sous le numéro 314.

La partie comparante a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la société d'un montant de DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (10'000.- CAD) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS VINGT MILLE DOLLARS CANADIENS (78'020'000.- CAD) à un montant de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS TRENTE MILLE DOLLARS CANADIENS (78'030'000.- CAD).

2 Émission, avec une prime d'émission, de CENT (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT DOLLARS CANADIENS (100.- CAD) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

L'associée unique, agissant en sa susdite qualité, a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (10'000.-CAD) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS VINGT MILLE DOLLARS CANADIENS (78'020'000.- CAD) à un montant de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS TRENTE MILLE DOLLARS CANADIENS (78'030'000.- CAD).

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé d'émettre CENT (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT DOLLARS CANADIENS (100.- CAD) et décide de les libérer intégralement en numéraire, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de QUARANTE-DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (42'890'000.- CAD), toutes ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite, Madame Marilyn BASALI s'est présentée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de "MLI Resources Inc.", précitée, en vertu de la déclaration ci-jointe dont la mention est faite ci-avant, (le "Souscripteur").

Le Souscripteur déclaré souscrire CENT (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT DOLLARS CANADIENS (100.- CAD) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles avec la susdite prime d'émission

d'un montant de QUARANTE-DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (42'890'000.- CAD) par un apport en numéraire.

Le montant intégral de QUARANTE-DEUX MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS CANADIENS (42'900'000.- CAD) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associée unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les CENT (100) nouvelles parts sociales au Souscripteur et d'allouer le montant de DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (10'000.- CAD) au capital social souscrit et le montant de QUARANTE-DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (42'890'000.- CAD) au compte prime d'émission de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associée unique a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. Capital Emis (premier alinéa).** "Le capital social de la Société est fixé à SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS TRENTE MILLE DOLLARS CANADIENS (78'030'000.- CAD) divisé en sept cent quatre-vingt mille trois cents (780'300) parts sociales d'une valeur nominale de CENT DOLLARS CANADIENS (100.- CAD) par action."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à six mille trois cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BASALI, M. LECUIT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 avril 2010. Relation: EAC/2010/4078. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010057030/157.

(100057624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Balny, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.557.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 26 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour BALNY

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010057266/22.

(100057957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Investimex Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.595.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires datée du 06 janvier 2010.*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B de la Société, avec effet immédiat. son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant se tenir en l'an 2016;

- de renouveler le mandat de T.C.G. Gestion SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur A de la Société, avec effet immédiat. son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant se tenir en l'an 2016;

- de renouveler le mandat de Mr. Mikis Theodosiou, ayant son adresse professionnelle au 43, Avios Dhometios, CY-2407 Nicosia, Chypre, en tant qu'Administrateur B de la Société, avec effet immédiat. son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant se tenir en l'an 2016;

- de renouveler le mandat de CAS Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat. son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant se tenir en l'an 2016;

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2010057291/24.

(100057669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**GigaMedia Europe Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 111.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.831.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GigaMedia Europe Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), with a share capital of EUR 12,500, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on March 2<sup>nd</sup>, 2010, and not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 151.831 (the "Company").

There appeared:

Internet Media Licensing Limited, a corporation duly incorporated and validly existing in accordance with the laws of the British Virgin Islands, having its address in Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number 642394,

Here represented by Mr. Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 1,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Internet Media Licensing Limited has been duly informed.

Internet Media Licensing Limited through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 99,000 so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 111,500 by the issuance of 99,000 new shares without nominal value, subject to the payment of the share premium attached thereto amounting to EUR 49,867,087.54;

2. Subscription, intervention and payment of the 99,000 new shares without nominal value and payment of the share premium attached thereto amounting to EUR 49,867,087.54 by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Internet Media Licensing Limited, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 99,000 (ninety-nine thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 111,500 by the issuance of 99,000 new shares without nominal value, and payment of the share premium attached thereto amounting to EUR 49,867,087.54.

*Second resolution*

It is resolved to accept that all the 99,000 new shares of the Company without nominal value be subscribed by Internet Media Licensing Limited, subject to the payment of the share premium attached thereto amounting to EUR 49,867,087.54, by way of a contribution in kind consisting of all the class Y shares it owns in Mangas Everest S.A.S., a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, registered with the Trade and Companies Registry of Paris under number 509 497 343 and whose registered office is at 5, rue François 1<sup>er</sup>, 75008 Paris, representing 40% of the share capital of Mangas Everest S.A.S., and valued at EUR 49,966,087.54 (the "Shares").

*Intervention - Subscription - Payment*

Internet Media Licensing Limited through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital by subscribing to the 99,000 new shares of the Company without nominal value, subject to the payment of the share premium attached thereto amounting to EUR 49,867,087.54, the whole to be fully paid up by contributing the Shares.

*Evaluation*

The value of the Shares is set at EUR 49,966,087.54 (forty-nine million nine hundred and sixty-six thousand eighty-seven Euro and fifty-four cents).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Effective implementation of the contribution*

Internet Media Licensing Limited, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Shares are in registered form;
- (ii) Internet Media Licensing Limited is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Shares;
- (iii) the Shares are not the object of a dispute or claim;
- (iv) to its knowledge, Mangas Everest S.A.S. is duly organized and validly existing under the laws of the France;
- (v) to its knowledge, Mangas Everest S.A.S. is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of the Shares to creditors, and there are no facts or circumstances known to Internet Media Licensing Limited on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approvals have been obtained to allow the transfer of the Shares; and
- (vii) all formalities subsequent to the transfer of the Shares required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution of the Shares to be valid anywhere and towards any third party.

*Managers' intervention*

Thereupon intervened:

Lester Alfred WONG, Li Zhong TANG and Benoit BAUDUIN acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr Regis Galiotto, jurist by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

### Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **6. Capital.** The Company's share capital is set one hundred and eleven thousand five hundred Euro (EUR 111,500) divided into one hundred thousand (100,000) shares without nominal value, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital."

### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le huit avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société GigaMedia Europe Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, constitué par acte du notaire soussigné en date du 2 mars 2010, non encore publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.831 (la "Société").

### A comparu:

Internet Media Licensing Limited, une société de droit des îles vierges britanniques, ayant son adresse principale à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, îles vierges britanniques, et enregistrée immatriculée sous le numéro 642394,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 1.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Internet Media Licensing Limited a été préalablement informée.

Internet Media Licensing Limited, représentée par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 99.000 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 111.500 EUR par la création et l'émission de 99.000 nouvelles parts sociales sans valeur nominale, moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 49.867.087,54 EUR;

2. Souscription, intervention et paiement des 99.000 nouvelles parts sociales sans valeur nominale et paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 49.867.087,54 EUR au moyen d'un apport en nature de l'associé unique de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et

4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Internet Media Licensing Limited, les résolutions suivantes ont été prises:

### Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 99.000 EUR (quatre-vingt-dix-neuf mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 111.500 EUR par l'émission de 99.000 nouvelles



parts sociales sans valeur nominale, moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 49.867.087,54 EUR.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter que les 99.000 nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale soient souscrites par Internet Media Licensing Limited, moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 49.867.087,54 EUR, au moyen d'un apport en nature consistant en l'ensemble des actions de préférence de catégorie Y qu'il détient dans Mangas Everest S.A.S., une société par actions simplifiée valablement constituée en vertu des lois applicables en France, ayant son siège social au 5, rue François 1<sup>er</sup>, 75008 Paris, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 497 343, représentant 40% du capital social de Mangas Everest S.A.S. et évalué à 49.966.087,54 EUR (les "Actions").

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Internet Media Licensing Limited, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée en souscrivant à l'ensemble des 99.000 nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale, moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 49.867.087,54 EUR, la totalité devant être entièrement libérée par apport des Actions.

#### *Evaluation*

La valeur des Actions a été fixée à 49.966.087,54 EUR (quarante-neuf millions neuf cent soixante-six mille quatre-vingt-sept Euro et cinquante-quatre centimes).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Mise en oeuvre effective de l'apport*

Internet Media Licensing Limited, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Actions sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) Internet Media Licensing Limited est seul propriétaire des Actions;
- (iii) les Actions ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iv) à sa connaissance, Mangas Everest S.A.S. est dûment constituée et existe valablement en vertu des lois applicables en France;
- (v) à sa connaissance, Mangas Everest S.A.S. ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (vi) tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Actions; et
- (vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actions requises en vertu de toute loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit opposable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

#### *Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

Lester Alfred WONG, Li Zhong TANG et Benoit BAUDUIN, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Actions, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **6. Capital.** Le capital social est fixé à cent onze mille cinq cents Euro (EUR 111.500) divisé en cent mille parts sociales (100.000) sans valeur nominale et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille Euros (7.000,- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 avril 2010. Relation: LAC/2010/15667. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010057024/202.

(100058058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**CSN Cement S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Seavon Holding S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.403.

In the year two thousand ten, the ninth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CSN Cement S.à r.l. (formerly named Seavon Holding S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under B 148.403 and with a share capital of one hundred and seventy-four million eight hundred and forty thousand two hundred Euro (EUR 174,840,200.-) (the Company). The Company has been incorporated on September 9, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2057, of October 20, 2009, and its articles of association have been amended for the last time on February 12, 2009, pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**THERE APPEARED:**

CSN Steel S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 129.171 and with a share capital of one billion six hundred and eighty million seven hundred and twenty-six thousand five hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 1,680,726,588.-) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 8, 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

II. That CSN Steel S.à r.l. is the holder of all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and seventy-three million eight hundred and forty thousand two hundred euro (EUR 173,840,200) by means of the cancellation of one hundred and seventy-three million eight hundred and forty thousand two hundred (173,840,200) shares so that the share capital of the Company is set at one million euro (EUR 1,000,000) represented by one million (1,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each;

2. amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above share capital decrease; and

3. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and seventy-three million eight hundred and forty thousand two hundred euro (EUR 173,840,200) by means of the cancellation of one hundred and seventy-three million eight hundred and forty thousand two hundred (173,840,200) shares so that the share capital of the Company is set at one million euro (EUR 1,000,000) represented by one million (1,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

As a consequence of the above capital decrease, the amount of one hundred and seventy-three million eight hundred and forty thousand two hundred euro (EUR 173,840,200) will be paid to the Sole Shareholder.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 5 of the articles of association of the Company, so as for it to read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company's share capital is set at one million euro (EUR 1,000,000) represented by one million (1,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.

The share capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,500.-

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois d'avril,

par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CSN Cernent S.à r.l. (formerly Seavon Holding S.à r.l.), une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.403 et avec un capital social de cent soixante-quatorze millions huit cent quarante mille deux cents euros (EUR 174.840.200,-) (la Société). La Société a été constituée le 9 septembre 2009 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2057 du 20 octobre 2009 et modifié pour la dernière fois le 12 février 2010, suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**A COMPARU:**

CSN Steel S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.171 et avec un capital social de un milliard six cent quatre-vingt millions sept cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis (USD 1.680.726.588,-) (l'Associé Unique),

représentée par M<sup>e</sup> Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que CSN Steel S.à r.l. détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. réduction du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-treize millions huit cent quarante mille deux cents euros (EUR 173.840.200) par l'annulation de cent soixante-treize millions huit cent quarante mille deux cents

(173.840.200) parts sociales pour ainsi fixer le capital social de la Société à un montant d'un million euros (EUR 1.000.000), représenté par un million (1.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter la réduction de capital; et
3. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-treize millions huit cent quarante mille deux cents euros (EUR 173.840.200) par l'annulation de cent soixante-treize millions huit cent quarante mille deux cents (173.840.200) parts sociales pour ainsi fixer le capital social de la Société à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

En conséquence de la réduction de capital ci-dessus, la somme de cent soixante-treize millions huit cent quarante mille deux cents euros (EUR 173.840.200) sera payée à l'Associé Unique.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à un montant d'un million euros (EUR 1.000.000), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement délibérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 3.500,-

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. VAN DER KNOOP-MARIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16417. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058246/128.

(100058276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

**Behemoth, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.657.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 26 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 26 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour BEHEMOTH

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010057267/22.

(100057955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Eurofinagest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 101.090.

---

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057362/10.

(100058239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Fredifra, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 59.523.

---

EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 26 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour FREDIFRA

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010057268/22.

(100057950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Chene S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.385.

---

EXTRAIT

L'assemblée générale du 23 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 23 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 23 avril 2010.  
Pour CHENE S.A.  
Société anonyme holding  
Signature

Référence de publication: 2010057269/22.

(100057945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Cipriani Hotels International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 127.424.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010057376/10.

(100058072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**LuxCo 116 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.344.

---

Suite au contrat de cession du 23 avril 2010, les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF Corporate Services S.A. ont été transférées à JP Morgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg de sorte que ce dernier détient désormais les 500 parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du Capital Social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour la société  
TMF Management Luxembourg S.A.  
Signatures  
Domiciliaire

Référence de publication: 2010057279/18.

(100057650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.589.429,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.801.

---

Avec effet au 15 avril 2010, l'associé unique de la Société a accepté la démission de M. Mark M. Rothleitner de son poste de Gérant A de la Société.

Avec effet au 15 avril 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Craig A. Douglas ayant comme adresse le 11 Summer Brook Lane à Cromwell CT 06476 Etats-Unis d'Amérique comme nouveau Gérant A de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE  
Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 1 S.à r.l.  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2010057284/16.

(100057769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**HSH Investment Holdings Coinvest-C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 140.591.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 22 Avril 2010.*

L'associé unique de HSH Investment Holdings Coinvest-C S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Richard van't Hof de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 22 Avril 2010;
- de nommer Eric Lechat, né le 21 Février 1980 à Leuven (Belgique), demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 22 Avril 2010, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 23 Avril 2010.

Jan Christoph Stoll  
Mandataire

Référence de publication: 2010057287/17.

(100057662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Danube SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 149.983.

—  
In the year two thousand and ten on the thirty-first of March.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED

Mrs Lara AHERNE, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,

acting by virtue of circular resolutions taken by the board of managers of Danube Management Sàrl acting in its capacity as manager (gérant) of "Danube S.C.A., SICAR" (the "Manager") on 3 March 2010, copy of said circular resolutions, after having been signed in due form by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities,

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "Danube S.C.A., SICAR", an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) ("SICAR") under the form of a SCA (société en commandite par actions), having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149983 was incorporated by deed of the undersigned notary on 9 December 2009 (the "Company") published in the Mémorial C under number 74 of 12 January 2010 and as amended by deed of the undersigned notary on 2 February 2010 not yet published in the Mémorial C.

II. - According to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company has an issued capital of SEVEN HUNDRED AND SEVENTY FOUR THOUSAND THREE HUNDRED AND EIGHTY ONE UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (774,381.30 USD) divided into:

- i) FORTY SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED AND THIRTY SIX (46,836) Class A Ordinary Shares (each a "Class A Ordinary Share");
- ii) ONE (1) Class B Ordinary Share (each a "Class B Ordinary Share");
- iii) THIRTY THOUSAND SIX HUNDRED POINT ONE THREE (30,600.13) Class C Ordinary Shares (each a "Class C Ordinary Share"); and
- iv) ONE (1) Management Share (each a "Management Share").

The Company has an authorised share capital of ONE HUNDRED MILLION UNITED STATES DOLLARS (100,000,000.-USD) divided into TEN MILLION (10,000,000) Shares, comprising:

- i) NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY NINE (9,999,999) Ordinary Shares; and
- ii) ONE (1) Management Share.

The Manager is authorised by article 5 of the Articles to cause the Company to issue further Ordinary Shares and Management Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as

from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Manager is further authorised by article 5 of the Articles to determine the conditions attaching to any subscription for Ordinary Shares and Management Shares from time to time (including the payment of any share premium or subscription surplus).

The Manager is further authorised to issue such Ordinary Shares and Management Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Manager effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it is obliged under article 5 of the Articles to take steps to amend article 5 of the Articles in order to record the change and the Manager is further authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III. - Pursuant to this authorisation, the Manager has decided on 3 March 2010 to increase the share capital of the Company by issuing further Class A Ordinary Shares (the "New Class A Ordinary Shares") and further Class C Ordinary Shares (the "New Class C Ordinary Shares") by an amount of ONE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTY TWO UNITED STATES DOLLARS (1,100,452 USD) so as to bring the total capital of the Company from its present amount of SEVEN HUNDRED AND SEVENTY FOUR THOUSAND THREE HUNDRED AND EIGHTY ONE UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (774,381.30 USD) to ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTY FOUR THOUSAND AND EIGHT HUNDRED AND THIRTY THREE UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (1,874,833.30 USD), by the issue of SEVENTY ONE THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY FOUR POINT FIVE (71,644.5) New Class A Ordinary Shares and THIRTY EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED POINT SEVEN (38,400.7) New Class C Ordinary Shares.

The Manager further resolved on 3 March 2010 to suppress the preferential rights of existing shareholders in relation to the aforementioned increase of the share capital of the Company.

The new shares have been subscribed as follows:

(i) 71,644.5 New Class A Ordinary Shares have been subscribed by Danube Fund LP with registered office at c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

(ii) the New Class C Ordinary Shares have been subscribed as follow

Nbr	Name of Shareholders	No. of New Class C Ordinary Shares
1	OTP Private Pension Fund .....	9,404.7
2	OTP Voluntary Pension Fund .....	1,685.8
3	AEGON Fund Management .....	16,635.7
4	László Wolf .....	2,772.6
5	Specton Investments Limited .....	2,772.6
6	Valean Investments Limited .....	2,772.6
7	WSW Energy Company .....	554.5
8	Zsolt Kovács .....	554.5
9	Miklós Zsoldos .....	693.2
10	György Zolnai .....	554.5
	TOTAL .....	38,400.70

The total subscription amount of USD 1,100,452 (one million one hundred thousand four hundred and fifty-two US dollars) has been fully paid up by the abovementioned shareholders and evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increase of capital;

(i) the sixth paragraph of article 5 of the Articles is amended to be worded as follows:

*English version*

"The Company has a subscribed share capital of one million eight hundred and seventy four thousand and eight hundred and thirty three United States dollars and thirty cents (1,874,833.30 USD) divided into:

(1) One hundred and eighteen thousand four hundred and eighty point five (118,480.5) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Partnership"). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.C below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.C. below;



(3) Sixty nine thousand point eight three (69,000.83) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.C. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee."

*French translation:*

"La Société dispose d'un capital social souscrit d'un million huit cent soixante quatorze mille huit cents trois dollars américain et trente centimes (1,874,833.30 USD) réparti en:

(1) Cent dix-huit mille quatre cent et quatre-vingt virgule cinq (118.480,5) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, ("Entreprise"). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.C ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.C ci-dessous;

(3) Soixante neuf mille virgule quatre vingt trois (69.000,83) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.C ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2.500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

**Follows the French version**

L'an deux mille dix, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

**A COMPARU**

Madame Lara AHERNE, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en vertu des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance de Danube Management Sàrl, agissant en sa qualité de gérant de Danube S.C.A., SICAR (le "Gérant") en date du 3 mars 2010, copie desdites résolutions circulaires après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. - La société "Danube S.C.A., SICAR", une société d'investissement en capital à risque ("SICAR") sous la forme d'une société en commandite par actions (SCA), ayant son siège social sis L-1931 Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149983 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2009 (la "Société") publié au Mémorial C, numéro 74 le 12 janvier 2010 et modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C.

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social est fixé à SEPT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT UN DOLLAR AMERICAIN ET TRENTE CENTIMES (774.381,30 USD) réparti en:

i) QUARANTE-SIX MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX (46.836) Actions Ordinaires de Catégorie A (chacune une "Action Ordinaire de Catégorie A");

ii) UNE (1) Action Ordinaire de Catégorie B (chacune une "Action Ordinaire de Catégorie B");

iii) TRENTE MILLE SIX CENTS VIRGULE TREIZE (30.600,13) Actions Ordinaires de Catégorie C (chacune une "Action Ordinaire de Catégorie C"); et

iv) UNE (1) Action de Gestion (chacune une "Action de Gestion").

La Société a un capital social autorisé de CENT MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS (100.000.000 USD) réparti en DIX MILLIONS (10.000.000,-) d'actions comprenant:

- NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF (9.999.999) Actions Ordinaires;

- UNE (1) Action de Gestion.

Le Gérant est autorisé en vertu de l'article 5 des statuts à faire émettre par la Société de nouvelles Actions Ordinaires et Actions de Gestion afin d'augmenter le capital social de la Société jusqu'au montant du capital social total autorisé le cas échéant et de manière discrétionnaire, tout comme il peut déterminer et accepter des souscriptions pour de telles actions dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société telle que définie par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Gérant est également autorisé conformément à l'article 5 des statuts à définir le cas échéant les conditions relatives à toute souscription pour des Actions Ordinaires et des Actions de Gestion (y compris le versement de toute prime d'émission ou de tout excédent de souscription).

Le Gérant est également autorisé à émettre de telles Actions Ordinaires et Actions de Gestion pendant la période mentionnée ci-dessus sans que les Actionnaires ne puissent exercer leurs droit préférentiel de souscription.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Gérant conformément aux dispositions ci-dessus, ce dernier prendra en vertu de l'article 5 des statuts, les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des statuts afin de constater cette modification et sera habilité à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi Luxembourgeoise.

III. - Conformément à cette autorisation, le Gérant a décidé en date du 3 mars 2010 d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires (les "Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A") et d'Actions Ordinaires de Catégorie C supplémentaires (les "Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C") d'un montant d'UN MILLION CENT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DEUX DOLLARS AMERICAINS (1.100.452 USD) en vue de porter le capital social de son montant actuel de SEPT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT UN DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE CENTIMES (774.381,30 USD) à UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE HUIT CENT TRENTE TROIS DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE CENTIMES (1.874.833,30 USD) par l'émission de SOIXANTE-ET-ONZE MILLE SIX CENT QUARANTE QUATRE VIRGULE CINQ (71.644,5) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et TRENTE HUIT MILLE QUATRE CENT VIRGULE SEPT (38.400,7) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C.

Le Gérant a également décidé le 3 mars 2010 de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour l'augmentation de capital de la Société ci-dessus mentionnée.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

(i) 71.644,5 Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A ont été souscrites par Danube Fund LP ayant son siège social sis aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

(ii) les Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C ont été souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

Nbr	Nom des Actionnaires	Nombre des Nouvelle Actions Ordinaires de Catégorie C
1	OTP Private Pension Fund .....	9.404,7
2	OTP Voluntary Pension Fund .....	685,8
3	AEGON Fund Management .....	16.635,7
4	László Wolf .....	2.772,6
5	Specton Investments Limited .....	2.772,6
6	Valean Investments Limited .....	2.772,6
7	WSW Energy Company .....	554,5
8	Zsolt Kovács .....	554,5
9	Miklós Zsoldos .....	693,
10	György Zolnai .....	554,5
	TOTAL .....	<u>38.400,70</u>

Le montant total de souscription de 1.100.452,- USD (un million cent mille quatre cent cinquante-deux dollars américains) a été entièrement libéré par les actionnaires ci-dessus mentionnés et la preuve du paiement a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation de capital,

(1) le sixième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

*Version anglaise:*

"The Company has a subscribed share capital of one million eight hundred and seventy four thousand eight hundred and thirty three United States dollars and thirty cents (USD 1,874,833.30) divided into:

(1) One hundred and eighteen thousand four hundred and eighty point five (118,480.5) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Partnership"). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.C below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.C. below;

(3) Sixty nine thousand point eight three (69,000.83) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.C. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee. "

*Traduction française:*

"La Société dispose d'un capital social souscrit d'un million huit cent soixante-quatorze mille huit cents trois dollars américain et trente centimes (1,874,833.30 USD) réparti en:

(1) Cent dix-huit mille quatre cent et quatre-vingt virgule cinq (118.480,5) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, ("l'Entreprise"). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.C ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.C ci-dessous;

(3) Soixante neuf mille virgule quatre vingt trois (69.000,83) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.C ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion."

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.500..

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: L. AHERNE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2010. Relation: LAC/2010/15079. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010057023/263.

(100058218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Cérès Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.660.

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars,

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Cérès Participations S.A., avec siège social à L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg, constituée suivant acte reçu Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 873 du 23 Avril 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Salzmans, sans profession, demeurant 10, Chemin de la Moraine, CH-1162 Saint-Prex. Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Lelogeay Corinne, employée, demeurant 8, cité des Acacias, FR-57330 Volmerange les Mines. L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe Crevoisier, Conseiller Financier, demeurant 12, rue des Fossés Dessus, CH-1170 Aubonne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trois cent mille EUROS (300.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille EUROS (100.000 EUR) à un montant de quatre cent mille EUROS (400.000 EUR) par l'émission de 3.000 actions nouvelles ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

2. Renonciation pour autant que de besoin par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de trois cent mille Euros (300.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (100.000 EUR) à quatre cent mille Euros (400.000 EUR) par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune .

*Souscription et Libération*

Les actionnaires actuels ayant renoncé pour autant que de besoin à leur droit préférentiel de souscription, interviennent ensuite:

L'actionnaire actuel, Madame Sylvie Salzmans demeurant à Saint-Prex en Suisse, ici représentée par Daniel Salzmans demeurant en Suisse, en vertu d'une procuration sous seing privé du 18 mars 2010, déclare souscrire à mille cinq cents (1.500) actions nouvelles et les libérer par versement en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille Euros (150.000 EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'actionnaire actuel, Anteus Capital Partners S.A., ayant son siège au 43, rue de Strasbourg, à L-2561 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 135.864, ici représentée par Monsieur Bruno ABBATE, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur Daniel SALZMANN prénommé, agissant conjointement en leur qualité respective d'administrateur de catégorie B et d'administrateur de catégorie A, déclare souscrire à mille cinq cents (1.500) actions nouvelles et les libérer par versement en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille Euros (150.000 EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à quatre cent mille Euros (400.000 EUR) représenté par 4.000 (quatre mille) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune ."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. SALZMANN, C. DELOGEAY, P. CREVOISIER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12561. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010059360/74.

(100059538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**HRE Investment Holdings FSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.651.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 22 Avril 2010.*

L'associé unique de HRE Investment Holdings FSO Sarl (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Richard van't Hof en tant que Gérant de la Société, avec effet au 22 Avril 2010;
- de nommer Eric Lechat, né le 21 Février 1980 à Leuven, Belgique, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de Gérant de la Société, et avec effet au 22 Avril 2010.

Luxembourg, le 23 Avril 2010.

Jan Christoph Stoll

*Mandataire*

Référence de publication: 2010057289/15.

(100057664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Global Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.611.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 26 avril 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

*Signature*

Référence de publication: 2010057308/12.

(100058202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Flint Group Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 143.614.

Les comptes annuels pour la période du 26 novembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010057357/12.

(100057551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Presto Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 33, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 98.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2010057310/13.

(100057883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Geopark KSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Geosite VS.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 132.244.

L'an deux mille dix, le douze avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

GEOPARK II S.A., une société anonyme, ayant son siège à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle,  
ici représentée par son unique administrateur Monsieur Christian SCHWARTZ, demeurant à L-1117 Luxembourg, 4,  
rue Albert 1<sup>er</sup>.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de Geosite V S.à.r.l. (la "Société") ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.244, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2498 du 3 novembre 2007.

I. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales représentant le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

- 1 - Changement de la dénomination sociale de la Société en Geopark KSA S.à.r.l. .
- 2.- Modification subséquente de l'Article 1<sup>er</sup> des Statuts.

Le comparant a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'unique associé:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de Geosite V Sàrl en "Geopark KSA S.à r.l." .

*Deuxième résolution*

L'associé décide de modifier l'article un des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Nom.** Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, sous la dénomination de Geopark KSA S.à r.l. (ci-après dénommée "la Société").

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCHWARTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2010. Relation: LAC/2010/17581. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010059358/41.

(100059036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Imagine Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMAGINE INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010057324/11.

(100057939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Luxcap Group, Société Anonyme,  
(anc. Andaman).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 109.020.

In the year two thousand ten,

On the twenty-third of April,

Before Us, Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "ANDAMAN", having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg number B 109020, incorporated under the name of BEAT ALL S.A., by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on June 29, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1129 on November 2005.

The extraordinary general meeting is opened at 10.55 a.m. by Mr. Eric LECLERC, employé privé, residing professionally in Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine HERMAN, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Martine KAPP, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the company's denomination from "ANDAMAN" into "LUXCAP GROUP".
2. Amendment of article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**Art. 1.** There exists a Luxembourg joint stock company ("société anonyme") under the name of "LUXCAP GROUP".

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to change the company's denomination from "ANDAMAN" into "LUXCAP GROUP".

*Second resolution*

As a result of the above taken resolution, the general meeting resolves to amend article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**Art. 1.** There exists a Luxembourg joint stock company ("société anonyme") under the name of "LUXCAP GROUP". Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 11.05 a.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix,

Le vingt-trois avril,

Par devant Nous, Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "ANDAMAN", ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg numéro B 109020, constituée sous la dénomination de BEAT ALL S.A., suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1129 du 02 novembre 2005.

La séance est ouverte à dix heures cinquante-cinq (10.55) sous la présidence de M. Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Christine HERMAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de "ANDAMAN" en "LUXCAP GROUP".
2. Modification du premier article des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "LUXCAP GROUP".

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la Société de "ANDAMAN" en "LUXCAP GROUP".

*Deuxième résolution*

A la suite du changement de la dénomination de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier article des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "LUXCAP GROUP".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures cinq (11.05).



Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. HERMAN, M. KAPP, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 26 avril 2010. Relation: GRE/2010/1435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 29 avril 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010059357/97.

(100059513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Herald Bersenbrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.897.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057329/9.

(100058227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**GGG+ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3328 Crauthem, 3, Op der Stee.

R.C.S. Luxembourg B 134.012.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057333/9.

(100058245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Geomar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7343 Steinsel, 6, rue des Templiers.

R.C.S. Luxembourg B 94.520.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057335/9.

(100058110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Bidibul Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 139.621.

---

L'an deux mille dix, le huit avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BIDIBUL PRODUCTIONS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139621, constituée suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1738 du 15 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel HENON, avocate, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph NICOLAS, directeur général, demeurant à F-57710 Aumetz, 13, rue des Trois Moutiers, (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement:

- la réalisation en qualité de producteur d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles, à l'exclusion de toute œuvre d'animation;
- la vente, l'échange, la distribution, l'importation, l'exportation, l'édition sous toutes formes de ces productions et de leurs dérivés;
- la gestion de droits intellectuels, l'informatique: développement de Software;
- l'achat, la vente et la gestion de son propre patrimoine immobilier;
- toute activité commerciale;
- la prise de participation dans toutes sociétés;
- le conseil et la formation en direction d'entreprises ainsi que l'assistance et l'exécution de toutes prestations dans le domaine administratif, informatique, technique, commercial, de marketing ou de gestion;
- l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion et la vente d'un portefeuille de valeurs mobilières;
- la prise de tous intérêts et participations de quelques façons qu'elles puissent se concevoir dans toutes les opérations susceptibles de favoriser les affaires sociales sous quelque forme que ce soit, acquisition, création, location soit comme preneur, soit comme bailleur de tous fonds de commerce, établissements commerciaux et succursales répondant à l'objet social, création de sociétés nouvelles, apports, souscription, achats de titres et de droits sociaux, fusion;
- la location comme preneur ou bailleur de tous locaux avec ou sans promesse de vente, l'édification de toute construction nouvelle, l'acquisition de tous immeubles pouvant servir directement ou indirectement à tous objets de nature à favoriser le commerce de la société; la cession desdits immeubles.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large, étant toutefois précisé que le secteur lié à l'animation est expressément exclu.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

56203

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HENON - DOSTERT - NICOLAS - J. ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2010. Relation GRE/2010/1311. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010059359/81.

(100059578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**H.A.C.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7662 Medernach, 34, rue d'Ermsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 99.651.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057338/9.

(100058111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Gaulinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057341/9.

(100058160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Garage Kremer s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 40, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 57.265.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057344/9.

(100058108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Family Affair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010057353/11.

(100057620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Stable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.417.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.132.

—  
*Rectificatif concernant le bilan au 30 septembre 2009 déposé au RCS le 15/04/2010, réf. L100051811.04.*

Un rectificatif du bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010058855/16.

(100058574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 15, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 140.071.

—  
Le bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Marc Wathelet

*Administrateur, FIL (Luxembourg) S.A. / Administrateur Personne Morale, Fidelity International Real Estate Fund Company 2*

Claude Hellers

Gérant

Référence de publication: 2010057356/15.

(100058215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 14, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 140.070.

—  
Le bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Marc Wathelet

*Administrateur, FIL (Luxembourg) S.A. / Administrateur Personne Morale, Fidelity International Real Estate Fund Company 2*

Claude Hellers

Gérant

Référence de publication: 2010057358/15.

(100057858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**EURX HRE Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.027.

—  
Les comptes annuels pour la période du 2 mai 2007 (date de la constitution) au 31 décembre 2007 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010057359/12.

(100057581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**EURX EBC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.028.

---

Les comptes annuels pour la période du 2 mai 2007 (date de la constitution) au 31 décembre 2007 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010057360/12.

(100057580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**EURX Central European Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.417.

---

Les comptes annuels pour la période du 6 septembre 2006 (date de la constitution) au 31 décembre 2007 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010057361/13.

(100057579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**B2 Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.672.

---

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société civile "FINLOG PARTNERS", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4.098.

2. La société à responsabilité limitée "B2 PARTNERS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.631.

Les deux sont représentées aux fins des présentes par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles parties comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société adopte la dénomination de "B2 GROUP".

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, et toujours révocables par elle. En cas de nomination de plusieurs gérants, ils formeront un conseil de gérance qui gèrera les affaires de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et l'engager en toutes circonstances.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants. Chaque gérant a le droit d'ester en justice au nom de la Société tant en demandant qu'en défendant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, associés ou non, par le gérant unique ou s'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants.

Le conseil de gérance devra se réunir aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent ou sur convocation de l'un des gérants au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Une convocation écrite pour la réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir reçu pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité de ses membres sont présents. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents à la réunion.

En dehors de ces réunions du conseil de gérance, des résolutions prises par les membres du conseil de gérance transmises à tous les gérants et dûment signées par chacun d'entre eux pourront valablement engager la Société de la même manière que si elles avaient été prises en réunion dûment convoquée. Les signatures des gérants pourront être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution rédigée sur lettre ou fac-similé.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

*Souscription et Libération*

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes déclarent souscrire à la totalité des cinq cents (500) parts sociales comme suit:

1. La société "FINLOG PARTNERS", prédésignée, deux cent cinquante parts sociales, . . . . .	250
2. La société "B2 PARTNERS S.à r.l.", prédésignée, deux cent cinquante parts sociales, . . . . .	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales, . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes associées représentées comme pré-indiqué, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et en toute connaissance de l'ordre du jour, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Sont nommés pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la Société et membre du conseil de gérance:

- Monsieur Marc BINCK, administrateur de sociétés, né à Pétange (Luxembourg), le 17 janvier 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Philip BOLAND, administrateur de sociétés, né à Greasby (Royaume-Uni), le 25 mars 1958, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Jean-Marie SCHOCKMEL, conseil, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 5 février 1956, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Bob FABER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

*Deuxième résolution*

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2010. Relation GRE/2010/1429. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058272/180.

(100058701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.